

Le Fraterniste : organe de
l'Institut général psychosique
: revue générale de psychosie
/ dir. Jean Béziat

Institut général psychosique (Aubervilliers, Seine-Saint-Denis).
Auteur du texte. Le Fraterniste : organe de l'Institut général
psychosique : revue générale de psychosie / dir. Jean Béziat.
1913-07-18.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

Le Fraterniste

LE NUMERO 10 CENTIMES

Organe de l'Institut Général des Psychosiques

BOULEVARD ALBERT

Fondé en 1910

Paul PILLAUD, Administrateur

REVUE GÉNÉRALE DE PSYCHOSIE

Jean BÉZIAT, Directeur-Gérant

BUREAUX DE PARIS :
Paul NORD : Société Éditionnelle
86, Boulevard du Port Royal, V°ABONNEMENTS
pour la France et les Colonies
UN AN. 6 Fr. »
6 MOIS. 3 Fr. 50DIRECTION & ADMINISTRATION
4, Avenue Saint-Joseph — Faubourg de Valenciennes
— DOUAI (Nord) —ABONNEMENTS
pour l'Étranger
UN AN. 8 Fr. »
6 MOIS. 4 Fr. 50BUREAUX DE LYON (Rhône) :
M. BOUVIER, Magnétiseur-Guérisseur
12 bis, Rue Sébastien Gryphes, 12 bis

ÉTUDES SCIENTIFIQUES ÉCONOMIQUES & SOCIALES. — PSYCHISME, OCCULTISME, PACIFISME, FÉMINISME, PSYCHOLOGIE

A L'AMI CHAIGNEAU

LA COLLABORATION DES PSYCHOSIQUES

Mon cher ami, je vous ai promis, dans un précédent numéro, de revenir sur cette question du psychisme qui n'est si chère. Je complète aujourd'hui ma pensée.

Je crois que le triomphe de nos idées ne pourra être que le résultat de l'ÉTROITE COLLABORATION DE L'INCARNATION ET DE LA SPIRITUALITÉ DE L'ESPACE.

Il me paraît que, par la seule vertu du libre-Arbitre, beaucoup de nos frères dans leur pensée, travaillent séparément de leur amis de l'Espace, ce qui, au final, se trompe.

Au contraire, par le Psychisme ou l'Influence, nous pourrions, nous incarnés et eux désincarnés, devenir conscients que nous vivons en étroite communion et plus capables que jamais de réaliser enfin le pont à jeter entre les deux mondes. Telle sera, je crois, notre force, que des deux mondes en question, nous n'en verrons plus qu'un seul dans le Grand Théâtre de la Nature. Fusionnons les deux. C'est alors seulement que prendra naissance une collaboration tellement féconde en résultats, qu'elle sera libératrice.

Nous aurions tort de considérer le monde des esprits comme nettement séparé du nôtre et situé en dehors de nos moyens d'action.

Où placer l'Âme ? Quant à moi, je la place résolument avec l'Âme. Les attributions propres aux esprits ne diffèrent point des nôtres et ce n'est pas, en effet, parce que nous pénétrons dans l'Âme-déla que nous modifions instantanément notre caractère.

Il faudrait arriver à comprendre que nos actes ne sont que la matérialisation de leur Pensée ou pensée. Nous marchons par eux, cependant qu'ils s'essient par nous. Nous collaborons, nous nous entreprenons. Tout ne fait qu'un. Tout est lié. Il n'y a qu'un seul corps : le Corps Unique Cosmique qui vibre et Retendit en sa propre masse. Unus-Varietas (Univers). Tout est à la Perpetuelle Expérience, à l'Éternelle Épiphanie.

Cessons donc de concevoir les esprits comme entièrement séparés de nous. Voyons-les au contraire en les sensations intimes qui nous atteignent et qui émanent d'eux. N'étudions pas, sur ce thème, HORS-NOUS, mais EN NOUS. Étudions la Vie qui n'est qu'Une : La leur — la nôtre — tout Un. Alors, nous serons dans le vrai.

Telle est la conception psychosique qui me paraît être plus près de la vérité que la notion purement spirite libre arbitriste... L'avenir me dira si je me suis trompé.

Jean BÉZIAT.

Lecteurs, attention !...

Lisez tous en 6^e page nos annonces, notamment celle du *Miel Blanc de Choix*. Vous y trouverez sûrement grand intérêt...

LA MALCHANCE

RÉPONSE À QUELQUES COLLABORATEURS

Bien des gens se plaignent à nous d'une malchance constante. Mais, sommes-nous, vraiment à même, en l'état actuel de nos connaissances humaines, d'y changer beaucoup ? Je ne le pense pas !... Par l'étude de l'occulte nous commençons à en comprendre le pourquoi et c'est déjà un grand pas de fait. Il ne faut pas nous demander l'impossible. Nous arrivons à saisir pourquoi il y a malchance. C'est : obligation de récolter ce que l'on a semé, sans nul doute, et ce n'est que justice. Mais, y a-t-il moyen, par des procédés occultes quelconques, d'échapper à la récolte de la semence faite ? Non, très certainement.

Car alors il n'y aurait plus justice. Nous ne pouvons donc que nous MÉNAGER des récoltes futures meilleures en semant désormais du bien. Et ceci est déjà très important. Mais la dette, il faut la payer et c'est pourquoi il ne faut pas que nos abonnés, qui sont momentanément à l'épreuve, se désolent.

Après cette récolte mauvaise, viendra une autre : meilleure si on a su semer mieux. Donc à l'œuvre... Il arrivera toujours un temps où la balance reprendra son équilibre. C'est un jeu qui se joue très étroitement, qui s'établit dans le Cosmos. Rendons-nous en conscients, ce sera déjà un bon demi remède.

La Société d'Études Psychiques de Nantes

Comme Carcassonne et quelques autres villes : Nice, Marseille, Nancy, Nantes a maintenant sa Société d'Études Psychiques. C'est à notre distingué collaborateur M. Rouxel qu'on doit cela. Comme partout, c'est en lutte ouverte contre le cléricalisme que se trouvent exposés ceux qui n'hésitent pas à prendre la tête du mouvement et dont la plupart sont nos abonnés de la première heure. Nantes est une ville ultra-catholique et il faut déployer des efforts considérables pour assurer l'existence de la Société Psychique. Mais le bon grain est semé et il lèvera. Nous en reparlerons...

J. B.

APPEL

Nos lecteurs nous feront toujours plaisir et nous prouveront leur attachement à notre œuvre en nous faisant parvenir toutes les coupures de journaux qu'ils pourront découvrir intéressantes pour le *Fraterniste*.

Nous comptons également sur eux pour tous autres renseignements qu'ils pourraient recueillir. D'avance, merci !...

CELLE-LÀ EST RAIDE !...

Il paraît que le syndicat des médecins de la ville de N... fait en ce moment tous ses efforts pour obtenir une loi donnant aux seuls médecins le monopole de l'usage du magnétisme curatif ! Tout profane serait puni avec sévérité...

Non, mais, comment trouvez-vous la saute, vous autres ? C'est le comble de l'égoïsme et de l'inconscience !

Ce sont les non professionnels, les profanes qui ont fini par démontrer toute la valeur du magnétisme au point de vue curatif, et maintenant il n'y aurait plus que les docteurs pour avoir le droit de l'appliquer ?

Il nous semble raisonnable d'admettre que doivent appliquer le magnétisme ceux qui sont magnétiseurs suffisants.

Est-ce que, par aventure, le bout de parchemin, appelé diplôme procurerait le DON à ceux qui ne sont pas nés pour l'avoir ? Il y a de ces coups de psychisme, vraiment, qui ne sont pas dans un sac !

De deux choses l'une : on possède ou non le don de guérir. Celui qui l'a, doit pouvoir en user sur ses propres frères en humanité qui sont malades. Et que vient faire un bout de papier ou de parchemin, en la circonstance ?

Non, voyez-vous, il y a de quoi rêver, en présence de pareilles incongruités... C'est insensé !...

En attendant, les docteurs en médecine reconnaissent toute l'importance du magnétisme curatif puisqu'ils cherchent à s'en assurer le privilège.

Et cette observation vaut bien la peine d'être retenue...

Jean BÉZIAT.

Le Spiritisme jugé par les plus grands génies du monde

1. ARAGO.

La négation n'empêche pas ce qui est d'être. Il n'y a pas d'effet sans cause : toutes les religions affirment la survivance de l'âme. Le Spiritisme seul en donne la preuve certaine, positive, irréfutable.

2. Eug. BONNEMERE.
J'ai vu comme tout le monde du Spiritisme ; mais ce que je prenais pour le rite de Voltaire n'était que le rite de l'idiot, beaucoup plus commun que le premier.

3. William CROOKES.
Après quatre ans d'étude, je ne dis pas : cela est possible ; je dis : cela est.

4. Cam. FLAMMARION.
Je n'hésite pas à dire que celui qui déclare les phénomènes spirites contraires à la science ne sait pas de quoi il parle. En fait dans la nature, il n'y a rien d'occulte, de surnaturel ; il y a de l'inconnu, mais l'inconnu d'hier devient la vérité de demain.

5. Victor HUGO.
Éviter le phénomène spirite, lui faire banqueroute de l'attention à laquelle il a droit, c'est faire banqueroute à la vérité.

6. RUSSELL WALLACE.
J'étais un matérialiste si complet et si convaincu qu'il ne pouvait y avoir dans mon esprit aucune place pour une existence spirituelle. Les faits cependant sont opinifères : les faits me convainquirent et j'ai acquis la preuve de la réalité des phénomènes spirites.

7. ZOLLNER.
J'ai acquis la preuve d'un monde transcendant et invisible qui peut entrer en relation avec l'humanité.

Fraternelle N° 36 de Courrières

GRANDE CONFÉRENCE

Dimanche 20 Juillet 1913, à 4 heures 1/2 de l'après-midi, chez M. BERTON Aimable, rue de la Couronne, à Courrières (P.-de-C.), Conférence publique et contradictoire sur la Philosophie Psychosique et la Morale Fraterniste.

MM. BÉZIAT, BREYE et d'autres orateurs y prendront la parole. Nous engageons toutes les Fraternelles de la région à y amener le plus de monde possible, fraternistes ou non.

C'est de la discussion que jaillit la lumière.

Le Censeur de la Fraternelle N° 20 de Courrières,

BERTON AIMABLE.

VILLE DE LILLE

Grande Conférence Publique

Organisée par les soins de la

FRATERNELLE N° 12

(Mlle THOOFD, censeur)

Le DIMANCHE 10 AOÛT, à 4 heures de l'après-midi, rue Kolb, à Lille.

Orateurs : MM. Béziat, Breye, etc...

De plus amples renseignements seront fournis dans le prochain numéro.

LA HONTE DU SIÈCLE

FAUT-IL QU'IL Y AIT ENCORE DES TARDIGRÈDES ? LE GUÉRISSEUR MARTINI CONDAMNÉ EN ITALIE.

Il n'y a pas qu'en France que des poursuites contre les guérisseurs bienfaiteurs de l'humanité, sont exercées. Nous avons appris avec peine que le guérisseur Alberto Martini venait d'être condamné, le 21 juin courant à 83 francs d'amende par le tribunal d'Oneglia (Italie-Piemont).

Alberto Martini est chef de gare de Saint-Lorenzo al Mare. Entre temps il guérit les désespérés par le médiumnisme. Les cures qu'il a obtenues sont légion. Nul n'en ignore. Cependant, la loi est la loi et le tribunal l'a condamné ; bien que ce guérisseur n'ait jamais employé le moindre médicament.

C'est à la suite de lettres anonymes que ces poursuites ont eu lieu. Le tribunal a certainement condamné à regret car il a décidé, que ce jugement ne serait pas publié et que le casier judiciaire du condamné, nous allons dire de l'honoré, resterait vierge.

Les guérisseurs de Martini sont nombreuses et stupéfiantes pour qui ne connaît point la Psychosie. Parmi les témoins à défense s'est trouvée une femme qui, aveugle depuis dix ans, a déclaré avoir été guérie par la médiumnité du dévoué guérisseur.

C'est M. le professeur Carlo Caccia qui a bien voulu nous mettre au courant de cette affaire et de notre côté nous envoyons au Président du tribunal d'Oneglia en l'environnant de bleu, le présent article. Nous espérons qu'il lui dessillera un peu les yeux.

J. B.

AVIS

M. Valabrègue, dont les articles sont si goûtés de nos lecteurs, nous demande d'insérer les quelques lignes suivantes :

M. Albin Valabrègue offre de collaborer gratuitement à un journal spiritualiste hebdomadaire (*) ou à tout autre journal qui voudrait consacrer ses deux premières colonnes au fraternisme chrétien. Écrire à M. Valabrègue, 1, rue Edmond About, Paris.

Volontiers, nous accédons au désir de notre ami, mais pourquoi ne fonde-t-il pas lui-même un journal de fraternisme chrétien ? Nous sommes là pour l'annoncer à nos lecteurs et nul doute qu'avec un si grand talent au service d'une si noble cause, notre ami n'arrive à un très grand résultat.

(*) Here le « *Fraterniste* », M. Valabrègue connaît-il, en France, beaucoup de journaux HEBDOMADAIRES de spiritualisme moderne ?

J. B.

Une Idée que pas un Directeur de Journal ne démentira

Il est bien plus facile de décrocher la lune avec les dents que de diriger un journal au gré de tous ses lecteurs et surtout au gré de tous ses collaborateurs...

Alchimie - Hylozoïsme. - Arts Divinatoires : Astrologie, Manologie, Physiognomonie, Graphologie, Rhabdomancie, Cabale, Psychométrie, Voyance, etc..

L'ÉTAT D'ÂME DE CERTAINS

Nous avons reçu de M. Henri Zisly, les deux articles suivants que nous publions en les commentant. Pour certains encore, il est du hasard, comme on le verra.

OCCULTISME ET VIE NATURELLE

Bien que le communisme certain mène, les tentatives d'occultisme, qui pour nous ne sont que des tentatives de rhabdomancie, d'auto-suggestion pour la guérison des maladies et des malades latentes, etc., je n'ai pu encore ni comprendre ni admettre, mais je l'admets et le comprends pour d'autres, vu la diversité des tempéraments, caractères, etc., etc., un ordonnance des choses de la nature, un Créateur, un Dieu, et je ne vois nullement la nécessité de nous occuper de l'immortalité de l'âme — en supposant que les deux existent, toutes les deux n'ont pas à préoccuper qu'on ne mène une vie normale, une vie simple — pas plus, ni rien, qu'une divinité quelconque ; c'est ce que nous ne pouvons pas, comme toute, à une solution rationnelle, tout au plus peut-être, à une hypothèse.

Appliquons-nous plutôt à vivre une vie saine, naturelle, et à la question : « Où venons-nous ? Où allons-nous ? », restons neutres, indifférents et parfaitement sages.

Le Pourquoi des choses ? Mais quelle est la cause de notre existence, c'est comme la recherche de la pierre philosophale, chose aux alchimistes, la transmutation des métaux — que cela soit, dans notre société — civilisée — hélas ! — une distraction, un passe-temps, mais que ce soit pas la fin d'un individu conscient de sa vie intégrale.

Il nous faut aussi essayer de nous débarrasser de toutes suggestions, lorsque les données nous individualité au bénéfice de l'humanité humaine, toujours béate.

UN FAIT.

C'est ainsi qu'en 1870, ma mère — pendant le siège de Paris — rêva qu'un de ses frères, se trouvant à l'étranger, était en train de mourir ; elle en fut frappée et eut trois ou quatre mois plus tard elle recevait une lettre lui annonçant la mort de ce frère dont elle avait rêvé, et, après les déclarations de la lettre il était bien mort la nuit même où le rêve s'était produit.

Mais cela n'a pu être, après tout, rien d'extraordinaire, simple hasard, coïncidence, et, en somme, ce peut être une chose normale, naturel, et il n'y a pas à l'envoyer par le surnaturel, de merveilleux, selon moi.

Henri ZISLY.

Nous, M. Zisly, nous ne pouvons pas être d'accord. Pour nous comme pour toute personne qui réfléchit un peu, il y a cause à votre hasard et ce dernier n'existe donc pas. Le terme : hasard ne peut que qualifier des causes à nous inconnues, mais réelles.

Le hasard — chimérique — serait inconstant, variable, inintelligible. Or la Nature entière est soumise à d'invariables lois, et les lois sont intelligentes par leur constance même.

L'intelligence n'étant point une qualité de la matière, il nous faut donc chercher en dehors d'elle le Principe intelligent dont nous dépendons tous ; la Cause dont nous sommes les effets.

Cette étude ne peut mener qu'à une simplification de notre existence que nous sommes déterminés à vivre, bon gré, mal gré, comme elle doit être vécue, et non conformément à nos desirs. Il ne nous est donc pas indifférent de savoir si nous ne sommes pas actuellement, par nos actes, les auteurs de maux que nous devons subir ultérieurement.

La question se peut comprendre dans cette connaissance et dans son observation, mais non dans son ignorance. Dans tous les cas, elle ne pourrait se réclamer de la Raison, celle-ci s'attachant précisément à trouver le pourquoi des choses et à tirer des conclusions logiques de ses nouvelles et incessantes découvertes.

Et nous sommes obligés de faire remarquer à Monsieur Zisly que si l'humanité n'avait jamais rien cherché elle n'aurait certainement jamais rien trouvé. La somme des connaissances recule simplement de jour en jour les limites de l'Inconnu.

Monsieur Zisly nous parle d'existence normale, de vie intégrale. S'enfuit-il aussi affirmatif, s'il ne possédait un sentiment exact de ce que doit être la vie naturelle, et qui lui a donné, sinon le fruit des travaux antérieurs ?

Monsieur Zisly ne complique-t-il pas sa vie en s'efforçant de l'organiser normalement, en souffrant sincèrement de la constater vécue anormalement par une société qui se dit civilisée ?

S'il existe une Loi décrétant heureuse toute vie simple, ne doit-on pas rationnellement rechercher quelle est la nature et le but de cette Loi ?

Si nous remarquons la diversité des tempéraments, caractères, circonstances, n'est-il pas normal et naturel de se demander la Cause de cette diversité ?

Car la connaissance de cette Loi et de cette Cause nous permettra d'y

adapter les conditions actuelles de notre vie.

Ce que nous ignorons constitue notre occultisme et la Vérité Naturelle que nous recherchons, n'est-elle pas DIEU.

Il n'y a donc rien là qui soit imaginaire, hypothétique. Le Progrès inéluctable, le besoin de savoir sont des faits qui demandent une explication. Ce sont des obligations auxquelles on ne pourrait songer à se soustraire. La Vie nous pose des problèmes et nous oblige à les résoudre en nous faisant trouver notre bonheur dans son étude et par la satisfaction consecutive aux résultats obtenus.

Les soi-disant complications dont parle Monsieur Zisly sont nos libertés. Les travaux scientifiques dont l'utilité n'apparaît pas toujours immédiate, nous ont affranchis du Dogme. Les investigations des occultistes nous affranchissent des limites étroites de la science contemporaine. Et les générations qui nous succéderont en profitant des notions acquises, s'efforceront de comprendre davantage les énigmes de l'Univers.

Tous les phénomènes sont Naturels, rien ne pouvant se manifester en dehors des lois de la Nature. Un fait qualifié de surnaturel n'est qu'une manifestation de la Vie suivant une loi qui ne figure pas encore au nombre de celles que nous nous sommes actuellement connues.

En définitive, s'il est une vraie « Science de la Vie Naturelle », qui doit être envisagée dans ses phénomènes matériels comme immatériels, cette Science est incontestablement l'OCCULTISME.

Emile CHRISTOPHE

NOS CURES

Les attestations de guérisons publiées dans le *Fraternité* sont toutes autorisées par les personnes guéries elles-mêmes.

264 et 265. — **DOUBLE CAS DE COQUELUCHE.**
Attestation de Madame Gouillard, rue de Péron, n° 16, rue de Lens, à Hénin-Liétard (Pas de Calais).

Monsieur,
Je suis heureux de vous faire savoir que ma petite Zélie, âgée de six mois, atteinte de la coqueluche, a été complètement guérie, après 4 visites faites à M. Oscar Dubois, guérisseur de l'Institut Psychique de Saint-Nicolas, demeurant à Montigny en Gohelle.

Monsieur Henri, âgé de 3 ans, qui avait aussi la coqueluche au même temps que sa sœur, a été guéri aussi après quatre visites à M. Dubois.

Je remercie Dieu, l'Institut et ses dévoués guérisseurs et vous prie de publier ma lettre pour le bien des malades de famille, ayant des enfants souffrants.

266. — **MALADIE DE LA MATRICE.**
Attestation de Madame Adèle Péloux, 11, rue du Faubourg d'Avai, à Lillers (Pas de Calais).

Monsieur,
Je tiens à vous remercier de ma totale reconnaissance aux bienfaits de l'Institut qui se dévouent si largement pour les malades. Je vous prie de publier ma lettre, car elle a été guérie par M. Oscar Dubois, guérisseur de l'Institut Psychique de Saint-Nicolas, dont vous êtes le créateur.

Je désire que vous insériez dans votre bon journal la guérison dont j'ai été l'objet.

Depuis 28 ans, j'étais atteinte d'une maladie de matrice. J'ai subi deux opérations dont une est restée infructueuse. J'avais, de plus, un mal de reins à ma suite, étant constamment obligée de rester debout de longues heures durant. C'était fort malheureux pour moi. Un jour, je fus atteinte et je fus condamnée à subir à nouveau une troisième opération. J'étais désemparée et sans confiance en cette troisième opération. Alors j'ai décidé cette fois d'attendre la mort. Ajoutez à cela que la névralgie me tenait dans une stupeur de mort.

Tout à coup le HASARD, ou plutôt, direz-vous, le PSYCHOSE, me mit sur son chemin un ami guéri par ces Messieurs. L'idée me vint immédiatement de m'y rendre, et le lendemain, prenant une voiture que je ne pouvais endurer qu'en allant très lentement, je me rendis auprès de mes chers guérisseurs qui m'annoncèrent tout de suite ma guérison. Alors, Monsieur, non seulement le corps allait trouver du soulagement, mais aussi le moral allait se transformer. Depuis si longtemps que mes nuits étaient blanches, pour la première fois, après le premier traitement, je goûtais au sommeil d'un sommeil réparateur et depuis, Monsieur, je continue à aller très bien, ne ressentant plus aucun mal du côté de la matrice, mangeant et dormant très bien.

Il ne me reste plus, Monsieur, qu'à vous remercier de ma grande confiance envers l'Institut, d'inspiration, humanitaire, que vous avez institué. Je vous remercie aussi de m'avoir permis de publier ma lettre.

Adèle PÉLOUX.

A propos des Chevaux Calculateurs d'ELBERFELD

Les chevaux calculateurs d'Elberfeld donnent bien à réfléchir en ce moment où savants et font couler des flots d'encre. Que penser ? Il est à peu près certain qu'il n'y a pas de supercherie possible. Trop de personnes sérieuses ont été témoins attentifs des expériences, trop de preuves stupéfiantes ont été données de l'intelligence de ces chevaux. L'homme, jusqu'ici, était réservé la faculté de penser, il défendait jalousement ce privilège. Si nous voulions croire Descartes, un animal n'est qu'une machine, tout comme une montre. Mais l'homme, alors, qui n'est pas la même chose, n'est-il pas les gens spirituels. Si l'animal ou végétal, tout ce qui vit se compose de matière et — ce disons pas tout de suite — d'un âme — de l'inconscient. En vertu d'une loi, ignorée, chaque fluide vital est attiré vers la matière qui lui est voisine.

S'il y a l'âme des êtres, il y a aussi l'âme des choses, aussi dont l'évolution progresse toujours depuis le plus simple des végétaux jusqu'à l'homme.

Les chevaux calculateurs, eux aussi, ont une âme. On a déjà remarqué le rôle que joue la mémoire dans la personnalité de l'individu. On a même essayé de démontrer que l'idée du moi n'est que le résultat de souvenirs. On conçoit l'hypothèse de Condillac :

« On met à nu un fœtus d'ours. On suppose que désormais cela sent. Ce fœtus sent une rose, puis un violet, à ce moment, il statue, qu'il enregistre automatiquement les deux odeurs établit la différence qui existe entre elles. L'âme du fœtus se fera ainsi plus précise à chaque expérience.

L'hypothèse ne vaut plus rien, et l'on admet que l'âme se connaît par elle-même et se manifeste par le cerveau. Et, d'ailleurs, si le cerveau doit être considéré comme « table rase », il doit être comme une machine et enregistrer comme telle les sensations. Le fait d'enregistrer une différence entre les impressions reçues suppose un travail de pensée. A partir du moment où la pensée se produit, le moi existe ; pour qu'il ait pensé, il faut qu'il y ait moi. La distinction des impressions supposerait donc l'existence d'une personnalité antérieure à l'impression.

Plutôt à le premier résultat cette erreur. Il a établi avec précision que la perception des choses n'est pas une modification passive de l'âme, mais qu'elle est un acte intelligent, qu'elle consiste dans la connaissance de l'impression ou passion provoquée par l'âme et dans le jugement que l'âme porte sur elle.

Quoiqu'il en soit, le rôle de la mémoire dans le travail intellectuel de l'homme est prodigieux. A ce propos, nous citerons comme travail de mémoire indépendant de la volonté, ce cas authentique qu'on nous a rapporté : un Monsieur, l'impromptu d'une gare par une locomotive et projeté contre une colonne, racontait plus tard à celui dont nous tenons cette anecdote, qu'il n'avait eu au moment de sa chute aucune pensée en voyant le chiffre 1515 à l'avant de la locomotive « 1515 », bulletin de Marignan ».

Dans les mathématiques, le rôle de la mémoire est primordial. On a dit que l'effort de mémoire que le cheval devra produire était celui-ci. Se rappeler en un temps très court les racines carrées de quelques nombres et comparer le nombre donné aux résultats connus, d'après le procédé de Quinton.

Un tel travail de la part d'un animal n'est rien contre nos connaissances. Mais ce qui fait croire toutes ces hypothèses, c'est que nous ne sommes pas des chevaliers, mais nous sommes des hommes et les animaux ont une intelligence et répondent tout seul aux questions que l'homme qui lui pose.

Alors l'explication que nous, les spiritistes, avons donnée, semble être (selon modestie) la moins invraisemblable.

S'il y a bien des gens que cette question préoccupe, il en est d'autres qui sont bien tranquilles. Ayons-les une fois et voyons si survient ? Comme le philosophe antique, ils répondent :

« Si tu veux le savoir, fais comme le jeune Géomètre d'Androclès. Laisse-le tomber du haut d'un toit. Alors, tu auras des chances de le savoir, puisque séparé de son corps, il sera libre à cet instant unique sur lequel tu m'interroges ! »

Pourrait, pendant la vie terrestre, on peut prendre goût à la recherche de la vérité. Et puis si dans l'au-delà, nous la découvrons toute entière, nous aurons au moins le souvenir heureux de l'avoir approchée parfois.

René RUET, à REIMS.

TOUJOURS LA PSYCHOSE

Nous lisons dans « Le Matin » du 22 juin 1913 :

LES OBSESSIONS ÉTRANGES.
UN PRÊTRE QUI A LA PHOBIE DE L'AUTRE.

La variété des états obsédés, des phobies, est infinie. On connaît des personnes qui ont peur des couleurs, des fruits, des poussières. Il y a des gens qui souffrent de la phobie des lieux, de la phobie des microbes. La peur de la mort, la peur des pestes, de l'obscurité, la crainte de certains animaux, sont également classées parmi les phobies.

Mais on ne connaît point encore les cas de phobie professionnelle chez les prêtres.

Le docteur Paul Sainton, médecin des hôpitaux, vient de signaler, dans la « Gazette des Hôpitaux », un cas curieux de phobie chez un abbé.

Ce prêtre souffre de la phobie de l'autre. Chaque fois que le desservant, âgé de quarante-huit ans et qui est fort intelligent, monte à l'autel, il est pris d'une angoisse indicible.

Sous l'action de la Psychose, les Phénomènes continuent.

A jet continu, l'explication par la science du moment se produit. Pas une semaine ne s'écoule que nous n'ayons à relater dans notre journal, pour y attirer de plus en plus l'attention, quelque fait occulte étrange.

Il faudra bien finir par ne plus en rire, n'est-ce pas ? Les faits existent. Reconnaissons-les et, partant de là, efforçons-nous, en y pensant, quelque peu de les expliquer.

Le 6 décembre 1912, voici six mois, on pouvait lire dans le *Petit Parisien* l'entrefilet suivant :

Montbrison, 6 décembre.

Il se passe, paraît-il, dans l'atelier de couture de Mme Chatain, boulevard de la Préfecture, des choses extraordinaires.

Les ouvrières sont terrorisées, et plusieurs refusent de venir travailler.

Les pelettes et les bobines qu'elles posent sur la table, se lèvent, assurent-elles, à des sarabandes effrénées puis traversent murs et fenêtres, sautent sur le boulevard.

M. Blanchet, gendre de Mme Chatain, était sceptique. Il voulait voir, comptant se distraire aux dépens de sa belle-mère. Il posa son porte-monnaie sur la table, mais quand il voulut le reprendre, il avait disparu. Il le retrouva plus tard, dans une rue voisine avec tout l'argent qu'il renfermait.

Ceci rappelle tout à fait la maison hantée de Saint-Michel de Maurienne pour laquelle notre éminent collaborateur, M. A. Porte au Trait des Âges directeur fondateur de l'« Excellence revue » « Hermès », fit une relation spéciale pour notre journal.

Le 30 janvier, on pouvait lire, toujours sur le « Petit Parisien » :

Puget-Théniers, 30 janvier.

Les habitants du petit village de Saint-Etienne-de-Thiès sont sous le coup d'une indicible émotion. Voici ce qui l'a provoquée :

Le docteur Edouard Cossa était tranquillement couché, lorsqu'il entendit des coups sourds frappés à une cloison de sa chambre. Le docteur se leva ; personne ne se trouvait dans la pièce voisine et cependant les bruits continuaient.

M. Cossa appela des voisins qui, comme lui, entendirent les coups mystérieux. Tout le village fut bientôt au courant de ces faits et chacun vint visiter la maison hantée.

Pour éloigner les esprits, on pria le curé de Saint-Etienne, l'abbé Thiébaux, de venir béner la cloison. L'ecclésiastique vint et aspergea le mur d'eau bénite. Le bruit cessa, mais après le départ du prêtre, les bruits recommencèrent de plus belle.

Les habitants se demandent avec anxiété quel mystère plane sur la maison.

Ceci est d'autant plus intéressant qu'un docteur en médecine, a pu constater le phénomène par lui-même.

Ah ! Science, pauvre science, tu es belle, attrayante, tu es reine, c'est possible... mais au moins, ne sois plus aussi dogmatique. Élargis le champ de tes investigations...

M. PILLAUDT reçoit les malades les mardi, mercredi, vendredi et samedi à 8 heures du matin et à 2 heures précises du soir. Ses soins sont gratuits.

L'Institut est ouvert à tout le monde, malade ou non, aux jours et heures ci-dessus indiquées.

Les visiteurs sont invités à assister à la Conférence que fait M. BIZIAT le matin à 10 heures.

LE PSYCHISME A MADAGASCAR

Notre excellent abonné M. Rakotomaharo, écrivain interprète au parquet général de l'annuaire a eu la délicate pensée de nous adresser une étude de M. A. Pali, parue dans le journal malgache : « La Tribune de Madagascar et dépendances », qui se publie 18, rue Amiral Pierre, à Tananarive.

Cette étude est un précieux résumé du récent ouvrage de M. Rusillon intitulé : « La Trombe des Sakalaves » dont il a déjà été question, voici quelques mois, dans le « Fraternité ».

Comme nous le disions à ce moment : il ne se peut pas qu'une croyance aussi universellement répandue que le spiritisme ne résulte pas de phénomènes d'ailleurs constatés. On ne comprendrait pas autrement que cette doctrine ait pris une telle extension. N'oublions pas en effet que le culte des esprits existe non seulement à Madagascar, mais encore dans les pays les plus sauvages comme au Congo, par exemple (1). Il y a donc du médiumnisme et par conséquent de la preuve de par le monde tout entier et ceci est à retenir. C'est même pour le penseur, d'une importance capitale.

En France, l'engouement pour la science officielle matérialiste, a pu nous détourner un moment de l'étude des phénomènes spirituels, mais, heureusement, nous y revenons à grands pas.

Voici un premier article de M. A. Pali.

Madagascar a ses magnétiseurs indigènes, ses sujets et ses médiums, tout comme l'Europe.

Aux magnétiseurs malgaches et à leurs sujets, M. Henry Rusillon vient de consacrer un volume : « Les Trombes des Sakalaves » dont la préface a été écrite par M. Raoul Allier.

Nous nous efforçons d'en résumer les points les plus saillants : ceux surtout, qui peuvent présenter un intérêt de comparaison entre les phénomènes provoqués sur des sujets malgaches et les phénomènes psychiques qui s'observent dans les Sociétés psychologiques qui existent dans la métropole.

Le magnétiseur se nomme à Madagascar, « fony » mais le mot « fony » ne désigne pas en réalité le magnétiseur ou l'hypnotiseur : le « fony » est l'esprit ou la force qui est en lui ; son vrai nom est « Fihetrahana », vieux mot malgache, qui veut dire « siège » ; il est le siège du « fony », le siège d'une force. Quant au mot « fony » il est d'origine « fisonohi » et signifie « charpentier, fabricant », par extension créateur.

Le « fony » ou « fihetrahana », homme ou femme, peu importe, est toujours accompagné d'un « impanoaka », qui fait passer la parole ; ce dernier doit invariablement faire partie de la famille du « fony » et être en relation particulière avec lui ; la plupart du temps, c'est le mari ou la femme. Ce « impanoaka » est un interprète ; il a pour rôle de faire comprendre aux assistants ce qui se passe entre le « fony » et le sujet. Le « fony » peut être un guérisseur, ou « moany » ; il s'adresse alors à des malades et leur indique les remèdes dont ils doivent user. On donne aux « fony », le qualificatif de grands, quand ils ont plus de douze « trombes » ou esprits invocables ; le nombre des « trombes » peut aller jusqu'à seize.

Hommes ou femmes, les « fony » possèdent en apparence d'une bonne santé, ils ont des traits intelligents et indiquent une forte volonté. Ils ont l'habitude du commandement une véritable audace ; ils se sentent dévouer une puissance qu'ils ne s'expliquent pas, mais dont ils usent ; ils se considèrent comme des élus ; leur rôle est d'autant plus facile qu'on accepte par avance, de se soumettre à eux. Ils sont les objets d'une véritable vénération, le simple énoncé de leur nom cause souvent une explosion de sentiments admirables. « N'avez-vous appelé, chez nous, les magnétiseurs des douaniers ? »

Lorsque le fihetrahana est averti de la venue d'un sujet ou d'un malade, il se livre à une série d'exercices qui doivent accroître son prestige et assurer le succès de son action. En premier lieu, il se baigne ; son ablution a un double but : d'abord, elle efface toute trace de souillures survenues à la suite des contacts divers ; ensuite, elle lui confère un caractère spécial, le devient sacré, net de souillures ; mais, il a le droit d'entrer en relation avec le ou les « fony », qui sont en lui ; il leur adresse des invocations en leur expliquant les raisons pour lesquelles il fait appel à leur puissance. — C'est alors qu'on introduit le futur sujet près de lui ; seuls, quelques initiés sont présents ; ces personnes chantent et frappent des mains ; le sujet est en face du dominateur.

Celui-ci a deux méthodes de travail pour se rendre compte s'il peut exercer une action sur le nouveau sujet. Au milieu du bruit rythmé, il essaye par le moyen des passes (moyen magnétique) ou par le moyen d'une glace (moyen hypnotique) d'obtenir chez le sujet un sommeil plus ou moins profond, pendant lequel se manifestent des tremblements. Après ces épreuves, si elles ont réussi, le « impanoaka » varivavavava fixe le jour d'une séance publique, si ce premier essai échoue, il en essaye un autre pour provoquer ce que nous appellerions des phénomènes médiumniques. Le sujet est mis sous une sorte de grand drap et, sous ce drap, on brûle, dans une petite coupe de terre de l'encens malgache ou « emboka » et quelques plantes odorantes ; pendant tout le temps que dure cette fumigation, les parents s'agitent et chantent des invocations.

Après un certain temps si l'opération a réussi, le sujet est remis à l'air libre ; il n'a plus conscience de lui, il grimace et pleure, en ayant des mouvements des épaules, des bras et des jambes qui suivent le rythme des claquements des mains. Avec ce sujet, c'est par l'encens que le magnétiseur agit directement en public. — La première séance publique est surtout une séance de présentation de « fihetrahana » vient à montrer que son sujet est susceptible d'incarner un esprit, un ange, d'être et de parler comme cet ange. — Ensuite, dans une case, les assistants accueillent le sujet de la façon dont il s'exprime dans un vif intérêt et lui montrent la plus grande patience en attendant les manifestations les plus étranges sans se laisser égarer des mains, avec une véritable aise ; le « fony » fait une longue invocation dans le bruit ; il prie les ancêtres, les les hommes tous, il leur parle du sujet et lui-même semble en proie à une crise. De son côté, le sujet tremble, lorsque le bruit augmente autour de lui les tremblements redoublent ; alors l'ange incarné dans le sujet (comme disent nos modernes spiritistes), reconnaît dans l'assistance un parent : « C'est lui, c'est bien lui ! » Une fois bruyante émise, le « fony » indique le jour de la prochaine réunion et la réunion se sépare heureuse et paisible.

La deuxième cérémonie a beaucoup plus d'apparat ; elle est plus soigneusement préparée. L'encens est dressé à l'est ; le siège du sujet est en face, l'assistance regarde vers l'est. Comme dans les cérémonies spiritistes, le « fony » cherche à mettre le sujet en état d'hypnose ; il s'adresse lui-même à l'esprit qui s'est incarné dans le sujet et en qui il reconnaît son parent. Les assistants chantent et frappent des mains. Pendant ce temps, le sujet pleure, gesticule, grimace de toutes les façons, pose de grands sauts de temps en temps comme pour diminuer l'intensité de la crise qui paraît extrêmement douloureuse ; le « fony » ou son aide verse sur la tête du possédé de l'eau avec une assiette, il lui fait même boire de cette eau ; elle est fort à la fois, douce, grasse à la fois, et amère, à cause des racines de « impanoaka » ; elle est rendue après au palais à cause d'un mélange de terre blanche. A cette aspiration succède un moment d'extase plus intense que le premier ; les assistants, qui ont dit : « L'ange est là ! » à ce moment, le « fony » fait de nouveau boire une gorgée de l'eau sacrée et fait une grande marche vers le sujet du patient ; elle est due à la fois pour aller rejoindre le dessous du toit de la tente ; c'est le « vavavava » (ou bouche tendue) ; cette opération a défilé la bouche du sujet, qui, pendant, n'avait rien pu dire, il parle enfin : — « C'est moi, je l'ai rendu muet », et tous les assistants de s'écrier : « Doh-ye ! » ou « Vavavava ! ». On chante, on crie, on fait tout le tapage possible comme si l'ange d'extase d'effrayé l'esprit qui s'est incarné ; lorsqu'un sujet est plongé dans un état magnétique, on peut en effet lui rendre l'usage de la parole par un frotement sur les maxillaires.

A ce moment d'extase, ce n'est pas seulement le sujet qui est possédé. Parmi les assistants, il y a en un, deux, trois et parfois un beaucoup plus grand nombre, qui sont frappés par le « trombe » ; c'est une contagion ; les « trombes », anches, les ancêtres ont été réveillés par la présence de l'un des leurs ; il y a des « trombes » nouveaux qui se manifestent spontanément et s'incarnent dans différents assistants.

(La fin prochainement.)

ENCORE UNE MAISON HANTÉE

On a pu lire dans le « Matin » du 22 mars dernier, en première page, l'article suivant :

Rennes, 21 mars. — Dans une maison sise à Rennes, place de la Mission, se seraient produits, ces jours derniers, des faits étranges.

Un appartement, habité par un jeune ménage, aurait été visité par des esprits qui manifestent leur présence d'une façon au moins singulière : des objets déplacés, des vases jetés à terre et brisés, des cris sourds et perçants et même un Christ, pendu au mur, aurait saigné par les plaies de son dos.

L'autorité ecclésiastique fut avertie ; le curé de la paroisse se rendit à trois reprises dans la maison et ayant constaté, dit-on, la véracité des faits ci-dessus rapportés, bénit à tout hasard l'appartement. Le lendemain persistant, l'autorité ecclésiastique députa deux chanoines, attachés de Mgr Dubourg. L'un d'eux fut reçu à coups de serviette, l'autre fut accueilli de façon moins supportable encore. Un autre prêtre, venu pour faire des exorcismes, aurait vu le goupillon lui échapper des mains.

Ces faits, attestés par de multiples témoignages, sont-ils exacts dans le détail ? Nous avons en vain tenté de le savoir. Les portes de l'appartement sont rigoureusement closes et le clergé observe un mutisme absolu. Cependant un prêtre nous a fait les déclarations suivantes :

« Je suis allé moi-même dans l'appartement en question et j'y ai été accueilli par le cri de : « Le voilà ! » ; ayant fait quelques pas dans la chambre, j'entendis comme un cri de diable blessé dont je ne pus m'expliquer la provenance. Tandis que je parlais aux gens de la maison, je vis un vase placé sur une étagère se précipiter sur le sol et s'y briser. Il paraissait que le Christ a saigné au début de l'affaire. Je n'ai pu constater le fait.

En attendant, dans le monde savant, on continue à faire la sourde oreille sur tous ces phénomènes, qui, en dépit de leur étrange, existent puisqu'on les constate.

Quand voudra-t-on se réveiller de cette coupable torpeur ?

JUSTICE ET POLICE
SUFFOCANTES

Un contremaître, M. Fortin, a été trouvé assassiné tout dernièrement à Villeneuve-Saint-Georges. Un ouvrier peintre, âgé de 19 ans, René Quéro, qui avait travaillé dans l'équipe de M. Fortin, avait avoué sa culpabilité à la suite d'un long tête à tête avec les inspecteurs de la brigade mobile.

Mais depuis lors Quéro, qui avait été emprisonné, a écrit à ses parents une longue lettre dans laquelle il revient sur ses aveux : « Je n'ai pas tué M. Fortin, écrit-il, je ne suis pas un assassin. On vous dira que j'ai signé l'aveu, c'est vrai, mais c'est un faux aveu... J'ai signé l'aveu parce que je ne pouvais plus résister. On me disait : C'est toi, avoue ! On me le disait sans arrêt. Je ne savais plus alors j'ai signé. J'ai signé parce qu'on m'a fatigué la tête ! »

M. Grédel, juge d'instruction de Corbeil, s'est rendu dans la cellule de Quéro, qui a de nouveau affirmé son innocence. Frappé de l'accent de sincérité du détenu, le magistrat voulait vérifier immédiatement l'alibi qu'avait invoqué Quéro avant ses aveux.

Vérification faite, cet alibi est formel : le crime a été commis à 3 h. 35 à Villeneuve-Saint-Georges et Quéro se trouvait avenue de Breteuil à 3 heures 50. Il sera donc vraisemblablement remis en liberté aujourd'hui.

Notre confrère, M. Griff, en tire les réflexions suivantes :

LA QUESTION

Comme l'esprit de la Justice a peu changé tout de même !

Autrefois, elle avait la question pour obtenir les aveux des accusés. La Justice comportait des instruments de torture d'une barbarie raffinée. Ils ont disparu. Mais êtes-vous bien sûrs pouvez-vous affirmer que le supplice de la question ait fini avec eux ?

Je prétends, moi, qu'il est appliqué avec méthode depuis que les juges d'instruction ne peuvent plus interroger les inculpés qu'en présence de leur avocat. C'est la Justice qui se charge de la chose. Des qu'elle tient un individu qu'elle soupçonne et contre lequel elle a réuni un certain nombre de présomptions, elle le cuisine sans répit. Cela commence à huit heures du soir, par exemple. Un inspecteur de la sûreté dit au patient : « C'est toi qui a fait le coup ; nous le savons. Avoue ! » Un autre inspecteur répète la même phrase, et les deux policiers ne s'arrêtent plus de couler

tout à tout les mêmes mots insidieux dans l'oreille du client. Vers deux heures du matin, les plus résistants, les plus obstinés donnent des signes de faiblesse... S'ils sont innocents, ils finissent par croire qu'il ont pu, dans un moment d'aberration, commettre un crime dont ils n'ont pas gardé le souvenir. Une heure encore, et ils sont comme fous. « Avoue ! Avoue ! et tu auras une cigarette. » Et le prisonnier exténué, finit par céder. « Habemus confitentem », il n'y a plus qu'à conduire ce coupable chez le juge.

On abrutit, on suffoque le patient et tout est dit. C'est égal, ce haut fait d'une justice libre arbitriste, si chez elle une pure conscience peut se faire jour, doit lui donner à réfléchir. La voyez-vous se poser cette question : Quand l'inculpé m'a répondu : oui, j'ai assassiné M. Fortin, René Quéro possédait-il son libre arbitre ?

Et si ce malheureux, à ce moment du crime : 3 heures 50, se fut trouvé dans un endroit isolé, que personne ne l'eût vu, qu'en eût-elle fait ?

Oh ! nous avons tous notre libre arbitre, c'est incontestable, même celui de dire : Je suis un assassin. Quelle belle thèse à soutenir pour un futur docteur en droit.

Alors, pour vous, MM. les partisans de la complète responsabilité de l'humain dans tous ses actes, ce pauvre René Quéro savait ce qu'il disait il ne fut pas déterminé à le déclarer ?

Ah ! libre arbitristes, songez ! Justiciers, pensez !

M. Henion, préfet de police, vient d'adresser aux commissaires de police, une circulaire ainsi conçue :

« Dans le but de faciliter l'arrestation des malfaiteurs dangereux, en protégeant les agents et les inspecteurs de police chargés de ces opérations, je vous informe que le service de la sûreté tient à votre disposition un certain nombre de pistolets spéciaux à gaz suffocants. Ces pistolets sont d'un maniement très simple. En tous cas, la direction du laboratoire municipal vous fournira tous les renseignements dont vous pouvez avoir besoin. »

On n'aura qu'à faire : Pan... Pan... et le récalcitrant sera déterminé... à tomber dans les bras de la police.

Reste à savoir, dans ce cas, si on lui offrira la cigarette ou le... tabac

SI M. PILLAUT POUVAIT
GUÉRIR CETTE MALADIE LA...

DE BRUXELLES

Le rapport de l'ami Pillaut, au Congrès Universel de spiritualisme qui s'est tenu en mai dernier, à Genève, aura-t-il beaucoup de suffrages ?

Pas tout de suite. Il englobe trop de choses, on sent qu'il a besoin de donner des explications complémentaires. Dans les congrès, que ce soit celui de Bruxelles ou de Genève, on n'accorde que 15 minutes à chaque orateur. Cela peut être suffisant pour parler des choses courantes et connues de tous, mais lorsqu'il s'agit d'élayer du nouveau et surtout d'élargir la religion complète de toutes les religions en une seule qui n'aurait pas d'Eglise et de vouloir présenter cette nouvelle conception au point de vue matériel, spirituel, psychique et déterministe, on en comprend fort bien l'impossibilité. Tout ce que je puis dire : c'est que l'idée est bonne, qu'elle vient à point, au moment où un peu partout on délaisse les vieilles religions, fatigué que l'on est de souffrir de choses qui ne sont plus en rapport avec le degré d'instruction et d'évolution de l'humanité.

Et en voici une preuve :

Volontiers, les catholiques donnent Paris comme revenu à la foi et aux pratiques religieuses. A telle enseigne que l'exemple de la Ville-Lumière devrait être un reproche à l'impie départementale. Mais c'est trop vite se louer.

M. Brival-Gaillard, enquêteur consciencieux, a voulu savoir et nous donner le chiffre exact des pratiquants catholiques, c'est-à-dire de ceux qui, fidèlement, assistent à la messe chaque dimanche, et font chaque année leur communion pascale. Il publie dans « La Revue » du 1er juillet les résultats de sa très intéressante enquête et il a donné dans « Le Matin » ces résultats pour Paris.

Il faut en rabattre, la fameuse « renaissance catholique » ne commence pas par Paris.

Sans doute, dans la paroisse de Saint-Roch, sur 27.000 habitants, le nombre des fidèles s'élève à 2.500. Dans celle de Saint-Sulpice, qui a 38.450 habitants, il s'élève à 5.000. Dans celle de Sainte-Clotilde, pour 15.200 habitants, on compte, avec les gens de maison du faubourg Saint-Germain environ 4.000 fidèles.

Mais cette proportion qui déjà se trouve être singulièrement désavantageuse à l'Eglise, a été établie dans les quartiers de dévotion traditionnelle et quasiment locale. Même en ces paroisses de choix, un septième à peine de la population suit les pratiques religieuses.

Mais passons au Paris populaire, travailleur républicain — au vrai Paris. Du dixième arrondissement au vingtième, c'est un déchet qui va augmentant sans cesse, sauf les oasis sacrées d'Auteuil-Passy (16e) et de la Plaine Montcau (17e).

A Sainte-Marguerite, paroisse de 96.200 habitants il n'y a que 1.800 fidèles.

A Notre-Dame de Clignancourt, sur 95.000 habitants, 1.200 fidèles à peine.

Toutes les églises du dix neuvième arrondissement réunies, pour 170.000

Presque partout, on s'attache exclusivement à la preuve (phénomène) du Spiritualisme.

Et l'on néglige trop d'exalter les âmes dans la pratique de la morale découlant des constatations de la survie (Fraternisme).

habitants, n'ont que 2.500 pratiquants, et celles du vingtième, pour 157.000 habitants, 1.800 seulement. Ce sont des chiffres infimes : 1 et demi pour cent à peine.

Donc, si l'on ne tient pas pour des dévôts les soupçons de réveillons, les amateurs de messes de Pâques — on musique, les gens bien élevés qui vont aux mariages ou aux enterrements par politesse, le recensement ne donne qu'un pratiquant pour vingt trois habitants à Paris.

Ces chiffres comme le remarque justement M. Brival-Gaillard, « ne justifient pas le rôle politique que l'Eglise joue dans la capitale, ou bien voudrait y jouer ».

Quand on a que quatre pour cent des habitants pour soi, c'est peu.

Nous conviendrons, voulant être plus large que M. Brival, que les candidats réactionnaires ont plus de 4 pour cent des suffrages dans la capitale, mais il faut aussi compter que le nombre des suffrages donnés par les électeurs à ces candidats vont plutôt à la personne même du candidat, par intérêt commercial ou autres qui ont rien à voir avec le côté religieux.

Les autres confessions sont elles plus prospères ? Guère plus, comme dirait le musulman d'Afrique : c'est kif-kif... il serait même capable d'ajouter : bourricot... ils sont parfois si drôles les « sids » de Mahomet.

Et c'est au moment où... rien ne va plus pour elles, que cette idée de religion UNE est proposée. Ah ! par exemple, ce brave ami, si jamais un jour il obtient une pareille guérison nous lui devrons une fière chandelle. Mais, dites, où irons-nous la planter, puisqu'il n'a pas besoin d'Eglise ? A l'Institut ? Là il n'en voudra pas. C'est sûr. Alors... où ? Je sais ce qu'il nous répondra, hein ! est-ce bien cela : Ou Dieu le voudra ?

En Belgique, nous souffrons considérablement du régime clerical qui nous étouffe, nous en souffrons d'autant plus que vous avez suivi les conseils d'un de vos plus grands tribuns. Le 20 août 1875, Gambetta écrivait à Ranc, alors exilé en Belgique : je vais mener une campagne suivie pour que la France ne soit pas à l'exemple de la Belgique, plongée dans le clericalisme et n'aille pas à la décadence. Vous, français, vous l'avez écouté, et c'est nous, les belges, qui sommes vos victimes, la plus grande partie de la meute noire s'étant réfugiée chez nous. Nous étouffons, nous sommes de plus en plus enclavés, et c'est à vous que nous le devons. N'avez-vous pas un devoir à remplir : celui de nous aider à en sortir ?

Hier, je relisais le catéchisme républicain de M. de la Chaboussière que vous avez publié sous le titre de la morale de nos aïeux, et bien, je vais vous donner mon avis : je dis qu'avec ce catéchisme moralisateur et la religion unique, les deux miens en pratique, on obtiendrait le plus grand progrès que le monde ait jamais fait. Le catéchisme adopté par les hommes de la révolution française et M. Pillaut sont d'accord : Un seul Dieu bienfaisant pour tous, ce serait le Salut.

X.VANDAELE.

Le Guérisseur DESJARDINS

SA VIE (Voyez depuis le n° 95).

Or, un jour le bruit courut que l'âme de ce brave homme était ensorcelée ; lui si doux d'habitude était devenu terriblement dangereux, des qu'il

harnaché ; jamais de mensonge d'homme il n'était paru dans le pays un si fort tireur de savaie, personne n'osait en approcher et c'est à grand peine que son maître pouvait lui retirer son harnais, il était dans une telle désolation le pauvre homme qu'il parlait de se jeter dans l'étang qui se trouvait au bas de son jardin, jugez donc ; se voir forcé de tuer son âme et n'avoir pas le sou pour en acheter une autre, les gens aisés riaient plutôt de son malheur que de le plaindre, mais nous et ses voisins pauvres en étions désolés, quand un gamin me dit, est-il bête ce Calvet de ne pas trouver la cause que son âme rue des qu'il est attelé, aussitôt je lui répondis, tu la sais donc la cause ? Oui, me dit-il, et si tu veux, me jurer que tu ne me vendras pas je vais te la dire. Je m'empressai de faire le serment confirmé par trois signes de croix que jamais je n'en dirais rien à personne, alors confiant en moi, il me dit j'ai tout simplement enfoncé trois aiguilles dans la croupière de l'âne qui le piquent des qu'il fait un mouvement, de sorte qu'il enrage aussitôt qu'on lui a passé la croupière et si j'ai fait cela, c'est pour punir Calvet de ne m'avoir pas donné les dragées qu'il m'avait promises pour une commission qu'il m'a fait faire il y a déjà plus d'un mois. A mon tour je lui fis promettre qu'il ne recommencerait jamais et que je lui ferais avoir les

dragées promises, alors profitant d'un moment d'absence du chiffonnier, j'allai retirer les aiguilles de la croupière de l'âne, puis je lui dis le lendemain qu'ayant pris pour son bandot j'étais bien sûr de le mener partout sans qu'il rue, ce qui fut fait, la pauvre bête n'était plus piquée avait repris son bon caractère naturel.

Avant ensemencement fait un grand miracle, les uns disaient que j'étais un saint, d'autres que c'était moi l'auteur de ce sortilège et que je méritais bien d'être brûlé vif et comme j'étais lié par mon serment de ne point dévoiler le coupable de ce mauvais tour je fus forcé d'en endosser la responsabilité, c'était donc une tache de plus qui me tombait sur la tête ; mais n'ayant jamais eu que des tourments depuis que j'étais sur la terre, je n'en faisais plus de cas même j'étais parfois content de passer pour sorcier car à défaut d'amour j'inspirais la crainte et chacun me laissait tranquille ; forcé de vivre seul avec ma conscience, toute mon affection se portait sur ma mère et sur Dieu, sans ces deux appuis sur lesquels mon cœur s'appuyait, je n'aurais pu supporter la vie et j'aurais bien pu exécuter pour moi-même ce que notre voisin Calvet projetait de faire par le chagrin que lui causait la perspective d'être forcé de tuer son âme : c'est à dire aller chercher la paix me jetant dans l'étang, et je n'étais encore que dans ma neuvième année.

Louis DESJARDINS

36, rue de la Roë, à Angers

Correspondance d'Angleterre

Comme je vous le laissais entrevoir dans mes dernières lettres, la situation extérieure loin de s'améliorer, continue à empirer. Les nouvelles qui arrivent d'Orient rapportent l'ouverture des hostilités entre les alliés d'hier qui donnent ainsi à l'Europe un bien piètre spécimen de sang-froid et de modération. Mais ce qu'il y a de plus grave et de plus dangereux pour la paix des nations, c'est que les premiers coups de feu sont partis sans aucune déclaration de guerre et avant même que les pourparlers soient rompus. Ce fait constitue un précédent de l'adage cher aux oppresseurs des peuples : La force prime le droit. C'est nous ramener aux plus beaux jours des temps primitifs, alors que les peuplades sauvages se jetaient à l'improviste les uns sur les autres, assoiffés de carnage et de rapine.

Déjà, il y a quelques années à peine, les Japonais bombardèrent Port-Arthur sans crier gare ; plus récemment l'Autriche s'empara en pleine paix de territoires ottomans. Et voilà que maintenant Serbes et Bulgares frères d'armes de la veille se fusillaient à qui mieux sans aucun avertissement préalable. Vraiment, notre civilisation si vantée se réduit en dernier ressort à une bien mince couche de vernis. Et au point de vue du respect dû droit des gens et de l'observance des lois de la guerre, le Moyen Age tant décrié pourrait nous rendre des points. Si l'on admet de pareils principes, qu'advient-il de la sécurité des peuples et surtout des neutres.

Supposons que, la main forcée par le parti militaire extrémiste (il faut toujours tout prévoir, même l'impossible) l'Allemagne se décide d'attaquer la France inopinément. Tout le coup de main se ferait soit par la

Suisse soit par la Belgique. Comment ces deux nations sauraient-elles maintenir leur neutralité ? Effectivement, contre un raid soudainement exécuté ? De pareils procédés relèvent de méthodes barbares indignes du vingtième siècle et formellement condamnées par la Conférence de La Haye. Il est vrai que jusqu'à la fameuse cour n'a guère servi qu'à permettre à un trusteur milliardaire d'exhiber ses dollars en élevant un palais à la paix. Pour moi, le premier pas vers l'établissement de la paix universelle, c'est la stricte et rigoureuse application des lois de la guerre entre peuples civilisés à commencer par l'obligation formelle d'une déclaration de guerre avant l'ouverture des hostilités, et le respect absolu du droit des neutres.

Paul GOURMAND

REFERENDUM
Presse d'Idées

Dites quelles sont les questions que doit traiter de préférence la « Presse d'Idées » et donner la raison de votre choix.

AVIS IMPORTANT
Condition « sine qua non »

Toutes les réponses excédant 10 lignes ne seront pas insérées et seront impitoyablement retournées à leurs auteurs.

L'ÉVOLUTION D'UNE ÂME

ROMAN PSYCHOSIQUE

65

Par COMBES Léon

Tous droits de reproduction en France et à l'étranger ABSOLUMENT RÉSERVÉS

DEUXIÈME PARTIE

LE VERBE ET LE DOGME

CHAPITRE XIII

LUMIÈRE DANS LES TENÉBRES

Messieurs de la Cour, j'estime qu'après les dépositions des témoins entendus, il n'est nullement utile qu'on entende encore celle de ce nouveau témoin. Je ne vois pas en quoi un témoignage de plus pourrait éclaircir les doutes du jury. Les déclarations de l'honorable M. Noirestier, affirmant que le docteur Firmiry s'est rendu coupable d'une crime, sont, peuvent être fausses, la Science, on vous l'a déclaré, n'admettant pas les révélations des somnambules qui sont des individus atteints de névrose, maladie qui ne leur permet

pas de faire un libre usage de leur raison.

Je ne prétends pas cependant accuser l'honorable M. Noirestier de vouloir induire la Justice en erreur pour essayer d'exciter la compassion et par suite la clémence du jury... loin de moi, certes, une pareille idée, mais combien de femmes, de jeunes filles n'a-t-on pas vu simuler des maladies ou inventer des histoires ou la fantaisie jouait tous les rôles pour essayer de se faire reconnaître irresponsables d'une faute librement consentie et dont elles ne pouvaient nier l'évidence !

Combien n'en a-t-on pas vu encore accuser d'attentat sur leur personne des hommes très honorables qui se trouvaient manifestement dans l'impossibilité d'accomplir tel acte dont ils étaient accusés soit qu'ils aient pu fournir un alibi reconnu exact, soit

que les accusatrices fussent reconnues, à la suite d'un examen médical sérieux, parfaitement... touchées...

Nos annales fournissent de ces cas, d'ordre pathologique ; je ne vous les citerai pas, vous vous les rappelez tous... c'est pourquoi j'estime que la déposition d'un nouveau témoin — témoin qui n'a pu certainement assister à la prétendue scène de l'attentat — est parfaitement inutile après les dépositions déjà entendues... et que la Cour n'a qu'à passer outre.

Un murmure prolongé accueillit les conclusions du représentant de la Loi, mais le président avait repris aussitôt d'une voix ferme :

« La nature exceptionnelle du témoignage qui doit être apporté à la barre, le caractère tout particulier de la déposition qui doit être faite ne nous permettent pas de passer outre. En vertu de notre pouvoir discrétionnaire et de l'assentiment presque unanime de la Cour, nous ordonnons que ce nouveau témoin soit entendu et vienne déposer à la barre, bien qu'il n'ait pas été cité. Huissier, appelez le nouveau témoin. »

Battu, l'avocat général se rassit en levant les yeux vers le plafond de la salle, comme s'il faisait un geste d'impuissance à une personne invi-

sible, dissimulée peut être derrière les grilles des stalles réservées à « Messieurs de la Cour », puis se mit à compiler des dossiers et à écrire.

Cependant l'huissier, sur l'ordre du président avait lancé aux échos de la salle :

— Monsieur Charmont !

Le jeune prêtre, blême et frémissant, se leva, et d'un pas incertain, chancelant, s'avança vers le tribunal. Arrivé à la barre, l'œil fixé sur le président comme s'il était fasciné par lui, l'abbé attendit.

— Votre nom, prêtres et âge ? interrogea le président avec bonté.

— Charmont Charles, vingt-sept ans, habita le prêtre d'une voix étouffée.

— Bien. Rassurez-vous et parlez distinctement. Votre profession ?

Un silence angoissant s'éleva. On vit les lèvres blêmes de l'ecclésiastique s'agiter mais aucun son ne sortit.

— Voyons, monsieur, insista le président. Rassurez-vous et parlez haut. Dites ce que vous savez. C'est votre droit absolu. Quant à votre profession, votre costume nous... L'abbé Charmont fit un geste pour

indiquer qu'il voulait parler. Le président aussitôt se tut.

— Je n'ai pas de profession, monsieur le président, déclara l'abbé Charmont d'une voix plus ferme. Mais j'ai été prêtre. Le costume que je porte est un oubli que je vous supplie de me pardonner...

Le président esquissa un geste bienveillant de la main et dit : « Vous écrivez, greffier ? — Charmont Charles, sans profession... Bien... Etes-vous parent ou au service de l'accusé ? »

— Non, monsieur le président. Je ne le connais pas...

— Etes-vous parent ou au service de la victime ?

— Je suis...

Les assistants attendaient, haleotants.

Dans la salle, anxieuse, un silence émuovant régnait. Les journalistes eux-mêmes n'écrivaient plus, émuovés par l'intérêt dramatique des débats.

— Je suis son beau-frère... Une stupor d'étonnement se peignit sur les traits des jurés qui se regardèrent.

Georges Levasseur, frappé par la surprise, semblait pétrifié.

— Bien, intervint le président. Le-

vez la main et jurez de dire la vérité.

Le prêtre obéit. Sa voix s'éleva, grave, austère dans un silence poignant.

— Sur le Christ et sur ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, je le jure... A ce serment prononcé d'une voix recueillie, les assistants ne purent se défendre d'un émoi religieux comme si l'archange de la vérité venait de passer.

Tous sentirent instinctivement que quelque chose de formidable, de surhumain allait s'accomplir et les yeux brillèrent comme en présence d'un mystère prêt à se dévoiler, les fronts s'inclinèrent, angoissés.

Il est des instants, en effet, dans la vie des hommes, même les plus possibles, où dans un éclair d'intuition se font jour, en eux, des sensations inconnues, où ils sentent s'abattre sur leur tête l'emprise poignante d'une puissance supérieure, où s'impose, enfin, à leur esprit, l'aperception d'un monde ignoré et terrible, terrible surtout parce qu'inconnu.

— Bien ! avait repris le président. Asseyez-vous et parlez. Dites ce que vous savez, la Cour vous écoute.

(A suivre)

